

## RÉUNION DU LUNDI 23 MARS 2009

### Présents (22) :

Emma	BOUVARD	: archéologue, service archéologique de la Ville de Lyon (69)
Marie-Eliette	BRESSAT	: présidente association Dauphi-Bron (69)
Colette	CHAUVIN	: correspondante Pré-inventaire Irigny, association Louis Dunand (69)
Simone	COULOS-VAILLANT	: Usine sans fin (69)
Louis	DREVET	: Association des membres de l'ordre des palmes académiques (AMOPA) (42)
Maurice	FERDINAND	: administrateur Patrimoine Rhonalpin ; président honoraire de la Renaissance du Vieux Lyon (69)
Gerard	GARDON	: délégué départemental adjoint Bièvre-Valloire-Galaure Fondation du patrimoine (26)
Thibault	GLEREAN	: chargé de mission patrimoines Patrimoine Rhonalpin (69)
Eddie	GILLES-DI PIERNO	: président Patrimoine Rhonalpin (69)
Lucie	GOULLOUX	: chargée de mission Patrimoine des pays de l'Ain (01)
Christophe	GRANGE	: architecte des bâtiments de France (01)
Emmanuelle	JOLY	: association Saint-Genoise du patrimoine des arts et des lettres (ASPAL) (69)
Laëtitia	LACOUTURE	: étudiante Ecole nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE), Institut d'urbanisme de Lyon (69)
Michèle	LEONET	: Usine sans fin (69)
Julie	MICHONDARD-TASSIN	: Office de tourisme de Bourg-en-Bresse (01)
Renée	PELLEGRINI	: Fédération du patrimoine de l'Est-lyonnais (69)
Laurent	PHILIPPE	: association Patrimoine en pays mornantais (69)
Brigitte	RIBOREAU	: attachée de conservation, Musée de Bourgoin-Jallieu (38)
Anaïs	RIEBEL	: Patrimoine des pays de l'Ain (01)
Héloïse	ROLIN	: Patrimoine Rhonalpin (69)
Mireille	ROUFFANCHE	: secrétaire Viniciacum (69)
Frédéric	THOUNY	: secrétaire général, Patrimoine des pays de l'Ain (01)

### 1/ Ouverture

Eddie Gilles-Di Pierno ouvre la réunion à 10h00.

Il remercie :

- Le président Christophe Greffet, Frédéric Thouny et Lucie Gouilloux de Patrimoine des pays de l'Ain pour leur accueil et leur participation active à l'organisation de la commission,
- Julie Michondard-Tassin, guide à l'office de tourisme de Bourg-en-Bresse pour la visite du cimetière de Challes,
- les participants d'être venus nombreux à cette 5<sup>ème</sup> commission « cimetières ».

Frédéric Thouny remercie les membres de la commission « cimetières » ainsi que Patrimoine Rhonalpin, ajoutant que cette manifestation est une occasion pertinente de rencontre entre les deux fédérations. Il est intéressant pour Patrimoine des Pays de l'Ain de connaître précisément les actions de Patrimoine Rhonalpin quant au patrimoine funéraire. Il s'interroge d'autre part sur la prise en compte de ce dernier dans les différentes opérations de pré-inventaire. Par ailleurs, il présente Patrimoine des pays de l'Ain, fédération des associations du patrimoine du département de l'Ain. Celle-ci, entre autres, coordonne les opérations de pré-inventaire (sur chaque canton), assure des chantiers de restauration et programme des visites guidées et des formations au guidage.

Lucie Gouilloux ajoute que toutes les informations concernant Patrimoine des Pays de l'Ain figurent sur le site [www.patrimoinedespaysdelain.fr](http://www.patrimoinedespaysdelain.fr).

Eddie Gilles-Di Pierno rappelle que, outre quelques exceptions, le patrimoine funéraire est oublié des recensements, et très peu pris en compte dans les ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager).

Maurice Ferdinand précise que Mulhouse est la seule ville de France à avoir créé une ZPPAUP pour un cimetière.

### 2/ Bilan du guide « Bâtir la dernière demeure – Patrimoine funéraire en Rhône-Alpes » par Thibault Gléréan

#### Mise en place du projet

L'idée de la réalisation d'un guide sur le patrimoine funéraire de la région Rhône-Alpes a été initiée dès la création de la commission « cimetières » et proposée aux membres lors de la première réunion en novembre 2006. En novembre 2007 Patrimoine Rhonalpin a créé un comité de rédaction, lequel s'est réuni à plusieurs reprises au premier semestre 2008 pour l'élaboration du contenu de l'ouvrage. Le manuscrit a pu être remis à l'imprimeur au mois d'octobre et le lancement du guide a eu lieu le 20 novembre 2008.

### Présentation des auteurs

Patrimoine Rhônalpin a souhaité que la diversité des membres de la commission (chercheurs, professionnels de la gestion des cimetières, professionnels de la pierre, universitaires, conservateurs du patrimoine, directeurs d'archives, associatifs...) soit représentée dans le comité de rédaction du guide. Au total, dix-sept auteurs ont donc été sollicités pour la rédaction :

Prénom	Nom	Structure	Chapitre
Christine	AUBERT	Présidente, Histoire religieuse et patrimoine alpins	<b>Chap. 3</b> : Savoie <b>Chap. 3</b> : Haute-Savoie
Véronique	BELLE	Chercheur, Inventaire général du patrimoine culturel, Région Rhône-Alpes	<b>Chap. 3</b> : Rhône
Dominique	BERTIN	Maître de conférences en histoire de l'art, Université Lyon II	<b>Chap. 2</b> : Les monuments du cimetière <b>Chap. 2</b> : Art et industrie
Chrystèle	BURGARD	Chef de service de la Conservation départementale de la Drôme, Conseil général de la Drôme	<b>Chap. 3</b> : Drôme
Paul	CATTIN	Directeur honoraire des Archives départementales de l'Ain	<b>Chap. 3</b> : Ain
Anne	CAYOL-GERIN	Chef du Service du Patrimoine culturel, Conseil général de l'Isère	<b>Chap. 3</b> : Isère
Catherine	CHAMBON	Guide conférencière, Par ci, Par l'Art	<b>Chap. 2</b> : La symbolique dans la sculpture funéraire
Laurence	CHATONEY	Historienne, patrimoine huguenot d'Ardèche	<b>Chap. 3</b> : Ardèche
Anne-Marie	CLAPPIER	Attachée de conservation du patrimoine	<b>Chap. 3</b> : Drôme
Céline	EYRAUD	Responsable service concessions et réglementation, Direction des cimetières de la Ville de Lyon	Législation/juridiction funéraire
Maurice	FERDINAND	Patrimoine Rhônalpin	Grand relecteur
Eddie	GILLES-DI PIERNO	Président, Patrimoine Rhônalpin	<b>Chap. 2</b> : Conserver l'artisanat d'art de nos cimetières
Raphaël	JOURJON	Responsable du Service du Patrimoine culturel, Conseil général de la Loire	<b>Chap. 3</b> : Loire
Maryannick	LAVIGNE-LOUIS	Directrice honoraire du Pré-inventaire du Rhône	<b>Chap. 1</b> : La mort en héritage, la lente évolution des pratiques funéraires
Denis	RIVAL	Conservatoire National des Pierres et Marbres / Association montaliolande des amis de la pierre	<b>Chap. 2</b> : Bâtir de pierre la dernière demeure
Dominique	TRITENNE	Président, Conservatoire National des Pierres et Marbres / Association montaliolande des amis de la pierre	<b>Chap. 2</b> : Bâtir de pierre la dernière demeure
Sylvie	VINCENT	Conservatrice du patrimoine / Conservatrice des antiquités et objets d'art, service du patrimoine culturel, Conseil général de l'Isère	<b>Chap. 3</b> : Isère

Il est à noter que les chapitres de la Savoie et de la Haute-Savoie ont été rédigés sous la direction de Christine Aubert qui a sollicité diverses personnes compétentes selon les territoires :

- **Marina Guichard-Crozet** Responsable du service mémoire et citoyenneté Conseil général de Haute-Savoie,
- **Claude Marin** Responsable service culture Ville de Chamonix-Mont-Blanc,
- **Mickaël Meynet**, Service culturel, Mairie de Samoëns.

Par ailleurs, d'autres personnes ont participé à la réalisation de l'ouvrage par l'apport d'illustrations, notamment Gérard Petit (Président association Viniciacum) et Corinne Billardon (étudiante université Lyon 2).

### Remarques des auteurs / Erratum

Trois erreurs ont été signalées :

- **Carte du rabat de couverture** : en Ardèche il ne s'agit pas de la commune de Saint-Julien-de-Durfort mais de **Saint-Vincent-de-Durfort**.
- **P. 2 : Dessins (chapitre Art et industrie)** : **Carine** Billardon
- **Page 17, ligne 26** : la dernière phrase a été coupée : « Tendre et translucide, **elle fut souvent utilisée en sculpture.** »

### Vente et diffusion du guide

Eddie Gilles-Di Pierno rappelle que 830 exemplaires du guide sont encore en stock et que Patrimoine Rhônalpin reste à la disposition des organisateurs de visites, associations et membres de la commission pour leur fournir des ouvrages à prix réduit (80% du prix public soit 5,20€ au lieu de 6,50€). Il précise les chiffres suivants concernant la diffusion de l'ouvrage au 23 mars 2009 :

- 396 envois aux adhérents de Patrimoine Rhônalpin,
- 50 exemplaires auteurs,
- 18 exemplaires offerts aux personnalités,
- 199 ventes.

### Remarques diverses

Colette Chauvin félicite le comité de rédaction du guide « Bâtir la dernière demeure » pour la réalisation, rapide de surcroît, des objectifs que s'étaient fixé la commission « cimetières ».

Eddie Gilles-Di Pierno remercie Thibault Gléréan pour le pilotage du comité de rédaction.

Lucie Gouilloux précise que le guide est un très bon outil de sensibilisation du grand public au patrimoine funéraire. Il permettra d'attirer un nouveau public dans les cimetières. Elle ajoute que l'ouvrage a eu un fort succès lors de l'assemblée générale de Patrimoine des Pays de l'Ain.

Eddie Gilles-Di Pierno constate qu'en France le cimetière est encore considéré avec une certaine appréhension et qu'en cela l'art et le patrimoine funéraire n'éveillent pas forcément l'intérêt du public.

Frédéric Thouny précise que le rapport à la mort est tabou en France et déplore que de ce fait le patrimoine funéraire ait été trop longtemps laissé en déshérence.

Marie-Eliette Bressat relève que le rapport au cimetière est totalement différent dans les Antilles : le cimetière est davantage considéré comme un parc. Elle ajoute également que le cimetière paysager de Bron rencontre un intérêt plus vif de la part du public.

Maurice Ferdinand rappelle que les cimetières se visitent de plus en plus.

## **2/ Présentation du projet du « Vademecum du patrimoine funéraire » par Thibault Gléréan**

### Objectifs du vademecum

Après la réalisation, du guide « Bâtir la dernière demeure – Patrimoine funéraire en Rhône-Alpes » aspirant à sensibiliser le grand public à l'intérêt du patrimoine funéraire, la commission cimetières s'est donnée comme objectif de réaliser un livret sur les clés de gestion du patrimoine funéraire : le Vademecum du patrimoine funéraire.

Pour rappel, les principales actions de la Commission sont :

- recenser les cimetières faisant l'objet d'une protection,
- rendre plus lisible la réglementation des cimetières,
- proposer des moyens de valorisation des cimetières.

### Cible

Le « Vademecum du patrimoine funéraire » sera avant tout diffusé aux maires de la région Rhône-Alpes, afin qu'ils disposent d'un outil de connaissance, de sensibilisation, de valorisation et de gestion du patrimoine funéraire, pour encourager la sauvegarde et l'entretien de ce dernier par les collectivités territoriales.

### Partenaires

Patrimoine Rhônalpin a contacté différents partenaires pour la réalisation de l'ouvrage :

- la Direction des cimetières de la ville de Lyon (financement, rédaction),
- l'Union des CAUE de Rhône-Alpes (rédaction, diffusion)
- Les Pompes funèbres intercommunales de l'agglomération lyonnaise (relecture).

### Contenu

Le sommaire définitif de l'ouvrage n'est pas encore établi, mais ce dernier abordera trois thèmes principaux :

- la législation afférente au patrimoine funéraire,
- la dimension environnementale et paysagère du cimetière,
- le caractère patrimonial.

Eddie Gilles-Di Pierno précise que les CAUE s'intéressent de près au patrimoine funéraire. Il rappelle que le CAUE d'Eure-et-Loir a consacré un « cahier » sur le sujet (*Les cahiers de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, n°16, décembre 2006*) et que le CAUE du Rhône vient de décerner un prix à la commune de Longes (69420) pour l'aménagement de son cimetière.

### 3/ Discussion, interventions diverses

#### A propos de la crémation et des jardins du souvenir

Simone Coulos-Vaillant s'interroge sur l'évolution de la crémation, la répercussion de cette pratique quant à l'aspect du cimetière, et la prise en compte du phénomène dans le Vademecum .

Louis Drevet précise que les jardins du souvenir se développent de plus en plus dans les cimetières, mais qu'aucune réglementation n'existe quant à l'aspect de ces derniers. Les communes sont donc libres de donner à ces espaces la forme qu'elles souhaitent, ce qui n'est pas toujours pertinent. Une législation serait judicieuse.

Emma Bouvard rappelle que le cimetière est avant tout considéré comme un espace donné par la collectivité pour une pratique individuelle.

Louis Drevet note que les jardins du souvenir deviennent publics dès lors qu'il s'agit d'un espace cinéraire destiné à la communauté.

Maurice Ferdinand précise que la réglementation sur l'aspect esthétique relève surtout du règlement interne du cimetière.

Fredéric Thouny constate par ailleurs que se développent des tombes beaucoup plus petites, réceptacles des urnes funéraires dans lesquelles sont déposées les cendres.

Michèle Léonet ajoute que le développement de la crémation entraîne une baisse d'activité des métiers relatifs au funéraire : marbriers et fleuristes notamment.

#### L'esthétisme et l'identité patrimoniale dans les cimetières

Emmanuelle Joly déplore le fait que certains jardins du souvenir ne soient pas une réussite esthétique et s'interroge sur les moyens d'intégrer ces derniers à l'identité patrimoniale du cimetière.

Christophe Grange donne trois explications à l'aspect parfois incohérent des jardins du souvenir :

- *la méconnaissance du patrimoine funéraire ou les partis pris de certains architectes sollicités pour l'agrandissement des cimetières,*
- *le vide juridique concernant l'aspect esthétique donnant parfois lieu à des réalisations que d'aucuns trouveront choquantes,*
- *le problème du coût des matériaux obligeant très souvent à se tourner vers de la pierre de premier choix.*

Emma Bouvard note que le cimetière n'est pas un espace muséal mais un lieu où l'expression individuelle et les diversités culturelles et sociologiques ont libre cours. Il est en cela nécessaire de rester attentif au respect des morts et des pratiques funéraires diverses, approche qui ne va pas forcément de pair avec la recherche d'une harmonie architecturale.

Eddie Gilles-Di Pierno rappelle que le cimetière est avant tout un service public.

Christophe Grange ajoute que le végétal et l'aspect paysager sont très importants. Il serait judicieux d'en encourager le développement. D'autre part, une réflexion sur la création architecturale est à mener, en prenant en compte l'exemple du cimetière de Milan en Italie où cet aspect semble être contrôlé.

Fredéric Thouny se demande si le « vademecum du patrimoine funéraire » donnera des solutions pour l'entretien et la sauvegarde des tombes remarquables en déshérence.

Eddie Gilles-Di Pierno précise que l'aspect paysager des cimetières et les questions relatives à la sauvegarde des tombes seront mises en exergue dans le « vademecum du patrimoine funéraire ». Il rappelle par ailleurs que redonner un usage aux monuments funéraires en péril est un moyen pertinent d'assurer leur pérennisation.

### 4/ Nouveaux membres de la commission

Thibault Gléréan annonce que de nouveaux membres ont rejoint la commission, notamment :

- **Emma Bouvard** : Archéo-anthropologue au service archéologique de la Ville de Lyon,
- **Laëtitia Lacouture** : Etudiante à l'Ecole nationale des travaux publics de l'Etat et à l'Institut d'urbanisme de Lyon,
- **Louis Drevet** : Adjoint au Maire de La Talaudière (42350), chargé d'Archives & Patrimoine,
- **Laurent Philippe** : responsable du groupe « cimetières », association patrimoine en pays mornantais
- **Julie Michondard-Tassin** : Guide-interprète, Office de tourisme de Bourg-en-Bresse

Thibault Gléréan invite les nouveaux membres à se présenter et à parler de leurs actions relatives au patrimoine funéraire.

Formation : entre recherche fondamentale, archéologie du terrain et médiation culturelle

Doctorante en archéologie médiévale, Nicolas Reveyron et de Bruno Phalip (dir.), professeurs d'Histoire de l'art médiéval à l'Université Lumière Lyon II.

Formation à l'anthropologie funéraire, stage théorique de 100h de cours à l'Université Bordeaux I, dirigé par Henri Duday et Patrice Courtaud, anthropologues biologistes, CNRS.

Stage au sein de la fédération d'associations « Patrimoine des Pays de l'Ain », à Bourg-en-Bresse (Ain) : conception de plaquettes historiques et descriptives pour la visite des églises du Revermont.

Activités scientifiques récentes ayant trait au funéraire

Bouvard E., Schmitt A. : « Le coffre de bois antique : aspects taphonomiques et technologiques. Exemples issus d'un ensemble funéraire du I<sup>er</sup> siècle de notre ère, aux 30-32 rue de Bourgogne, à Lyon. », Table Ronde *Le bois dans l'architecture et l'aménagement de la tombe : quelles approches ?*, Auxerre, 15-17 octobre 2009.

Archéoanthropologue, responsable de secteur sur une nécropole à incinérations primaires du I<sup>er</sup> siècle de notre ère, pour la société ACTER. Opération préventive à Béziers, dans l'Hérault. Fouille et étude des structures funéraires et des vestiges osseux. (Septembre-novembre 2007)

Archéoanthropologue : fouille et étude anthropologique d'un cimetière du I<sup>er</sup> siècle à Vaise (Lyon 9<sup>ème</sup>), sous la direction de Michèle Monin, archéologue, service archéologique de la ville de Lyon, et d'Aurore Schmitt, anthropologue. Fouilles et étude d'inhumations, de dépôts de crémations (en urne ou non), de bûchers. (Septembre 2006-avril 2007)

Missions du service archéologique de la Ville de Lyon (SAVL)

Le Service archéologique est organisé et financé par la Ville de Lyon, et rattaché à la Direction des Affaires Culturelles. Il est soumis au contrôle scientifique et technique de l'État. Il a en charge, en collaboration avec les services compétents de l'État, la détection, la conservation et la sauvegarde du patrimoine archéologique de la ville, mission qui se décline en plusieurs volets :

- **Gestion des documents d'urbanisme** : le SAVL examine avec le Service Régional de l'Archéologie (SRA) les dossiers de travaux transmis par la Direction de l'Aménagement Urbain (DAU) de la ville.
- **Opérations archéologiques** : intervention sur le terrain, étude scientifique (archéologie préventive, archéologie programmée, découvertes fortuites).
- **Conservation des archives du sol** : la documentation scientifique constituée au cours d'une opération ainsi que le mobilier archéologique découvert sont conservés par le service et sont ensuite destinés à un musée.
- **Recherche et diffusion des résultats scientifiques** : participation à des travaux de recherche collectifs, à la définition et à la mise en œuvre de politiques de diffusion scientifique, publications.
- **Gestion des données archéologiques** : le SAVL est chargé de réaliser sur le territoire de la ville l'inventaire des découvertes archéologiques et d'en effectuer la cartographie. Le service a pour cela développé un système d'informations baptisée Alyas qui permet de recenser et d'ordonner toutes les données archéologiques.
- **Communication et activités pour les publics** : diffusion des données archéologiques, participation aux Journées Européennes du Patrimoine, à des conférences, création d'un cédérom pédagogique, expositions...
- **Transfert de compétences scientifiques** : accueil et formation de stagiaires, participation à des formations...
- **Insertion socio-professionnelle** : dans le cadre de la politique socio-culturelle de la Ville, le service accueille des jeunes en insertion, des personnes dans le cadre de travaux d'intérêt général.

Mission au sein du service :

**Recherches documentaires** : dépouillement des rapports de fouille ; consultation de la base Alyas ; dépouillement bibliographique ; consultation en bibliothèque, recherches en Archives ; numérisations AML afin d'alimenter la base Alyas, recherches Internet ; téléchargements de fichiers ; rendez-vous avec le Service de l'Inventaire, rédaction.

**Archéo-anthropologie** : fouilles ; études en laboratoire ; rédaction d'un rapport prenant en compte les données ; stratigraphiques, chronologiques, culturelles et biologiques ; mise en perspective ; publication / communication

Les problématiques de l'archéologie funéraire

**A la confluence de plusieurs disciplines** : l'archéologie funéraire vise à comprendre la manière dont les populations ont traité et géré leurs morts. Elle emploie diverses disciplines connexes, issues tant des sciences dites dures que des sciences humaines. **L'archéologie** permet l'enregistrement et l'analyse des données de terrain. C'est le support, l'outil pour l'étude des sépultures. **L'ethnologie** permet l'approche des sociétés du passé en tenant compte des phénomènes culturels. **L'anthropologie biologique** est centrée non pas sur l'être culturel qu'est l'Homme, mais sur sa réalité biologique. Elle prend en considération le devenir du cadavre depuis les funérailles, jusqu'à sa mise au jour en cours de fouilles. Elle puise ses outils dans l'anatomie, la paléopathologie, la démographie, l'épidémiologie, la taphonomie, la génétique...

L'association de ces divers points de vue tend vers : la définition des pratiques funéraires, le mode de recrutement du cimetière (qui est enterré), l'organisation interne du cimetière (répartition spatiale, typologie des tombes) les gestes / pratiques funéraires

Trois variables sont à prendre en compte dans l'analyse des pratiques funéraires : le traitement différentiel du corps (préparation-traitement-disposition), la façon dont le corps est placé (forme / architecture de la tombe-orientation-localisation), le choix du mobilier (type ou qualité / type et quantité).

Bien sûr, toutes ces données ne sont pas forcément présentes et détectables (elles ont pu disparaître, car putrescibles, ou avoir été perturbées, ou n'avoir jamais existé). Ce n'est qu'en synthétisant ces données, à l'échelle du cimetière, voire de la zone culturelle globale (définie par l'espace et le temps) qu'on pourra éventuellement déduire des pratiques spécifiques ou insolites. L'étude seule des sépultures ne peut être une fin en soi si elle est déconnectée de son contexte archéologique et historique. Il faut prendre en compte les données spatiales à l'échelle d'un territoire, la ville de Lyon, par exemple, et les diverses occupations contiguës à chaque zone sépulcrale. La finalité étant l'analyse territoriale diachronique et synchronique de l'évolution des pratiques funéraires et de la répartition des cimetières dans le temps et dans l'espace (partition monde des morts / monde des vivants).

### L'archéologie : patrimoine de l'invisible ?

#### **Les vestiges culturels**

Archéologie = étude des témoignages matériels.

L'architecture funéraire mise au jour :

- fosses en pleine terre (apparaissant en négatif), fosses-bûcher (sédiments rubéfiés – Monin, 2007)
- maçonneries : coffres, caveaux
- aménagements divers : cordons de galets, couvertures en tuiles, ardoises, tumuli (structures labiles - Desbat, 2006)
- aménagement périssables : coffrages, coffres, chambres de bois (apparaissent en négatif, sous forme de traces)
- architecture monumentale : mausolées, cénotaphes
- marqueurs de surface : croix (périssable, peut être déduite d'un négatif = trou de poteau), plaques, stèle, cippe

Les contenants :

- coffres : bois (périssable, intangible), pierre, plomb (sarcophages)
- autres contenants : urnes (verre, céramique, enveloppements périssables)

Les dépôts accompagnant le défunt :

Ne sont considérés comme appartenant à la sépulture que les objets ayant été déposés avec le défunt, de façon intentionnelle, soit parce qu'ils appartiennent à la parure de ce dernier, à son enveloppe (épingles de linceul), soit parce que les pratiques funéraires induisent des dépôts d'offrandes dont la vocation revêt de nombreuses significations, qui nous échappent la plupart du temps. Ils sont de diverses natures, et tous ne laissent pas de trace (tissus, nourritures, etc...).

#### **La mise en valeur du patrimoine archéologique funéraire**

Enjeu permanent : porter à la connaissance des publics (institutionnels, citoyens etc...) les découvertes archéologiques et mettre en lumière leur intérêt scientifique.

Limites :

- l'intangibilité de certains vestiges
- l'irréversibilité des fouilles : l'archéologie est destructrice
- l'impossible conservation de tous les sites au regard des besoins actuels du vivant
- le coût de la conservation et de la mise en valeur et les problèmes de l'entretien sur le long terme (ex. : Saint-Laurent-de-Choulans)

Pourtant, des lieux sépulcraux, qu'on peut qualifier de cimetières, appartenant au domaine de l'archéologie comme du patrimoine bâti, subsistent : églises, chapelles, basiliques tardo-antiques (mise en valeur de Saint-Just, Saint-Jean et de Saint-Laurent « pour mémoire »). Tentatives touristiques et de vulgarisation scientifique (Reynaud, 1986). Echec : pourquoi ?

**Cimetière** : en termes d'archéologie funéraire, il est synonyme de nécropole. Mais l'usage fait qu'on l'utilise plus volontiers pour des périodes postérieures aux premiers temps chrétiens. On l'emploiera beaucoup plus pour des petites surfaces bien délimitées, comme les cimetières liés aux églises paroissiales, en extérieur comme à l'intérieur d'un espace bâti.

**Nécropole** : étymologiquement, « ville des morts », mais ce terme n'a eu aucune réalité sémantique dans l'Antiquité : il n'est jamais employé pour désigner un espace funéraire avant l'occurrence littéraire dans *Salammbô* de Flaubert. Son emploi s'est répandu ensuite durant l'époque contemporaine. Généralement, on entend par ce terme une large étendue dédiée à l'ensevelissement des défunts. Elle peut être en aire ouverte, dans un espace inhabité et reculé, ou à proximité d'un édifice de culte (basilique) ou de dévotion (mausolée). Les catacombes forment des nécropoles souterraines. Par tradition, on place la nécropole hors de la ville, extra-muros, durant les périodes antiques et le haut Moyen Age. Son périmètre peut être extensif, ou bien délimité par une clôture maçonnée, des palissades ou des fossés.

**Sépulture** : Il s'agit d'un dépôt d'un ou de plusieurs défunts. La sépulture incarne l'instantané de l'acte funéraire, car c'est un milieu clos. Elle constitue le point d'ancrage d'un culte commémoratif. Toutes les inhumations ne sont donc pas des sépultures (on peut inhumer un individu après l'avoir assassiné; un accident peut provoquer la mort et une inhumation « naturelle »...). Elle est issue d'un acte culturel et est entourée de soins spécifiques.

### Présentation :

Etudiante en dernière année d'école d'ingénieur à l'École Nationale des Travaux Publics de l'Etat, j'effectue aussi un Master II à l'Institut d'urbanisme de Lyon. Mon travail de fin d'études dans ces deux établissements consiste en un mémoire de recherche. J'ai choisi de travailler sur les cimetières, qui me semblent être actuellement l'objet de problématiques diverses : manque de place, législation de plus en plus forte, mais également des pratiques funéraires en forte évolution (montée de la crémation notamment).

Tout d'abord, il est évident que le cimetière consiste en la dernière demeure de chaque citoyen. C'est donc un objet patrimonial d'importance. Pourtant, les communes et gestionnaires de ces espaces sont loin de vanter le cimetière comme richesse touristique, et les familles laissent bien souvent tomber dans l'oubli les tombes de leurs proches défunts. La mort est devenue banalisée voire invisible : on meurt de plus en plus à l'hôpital et les cérémonies funéraires se font de plus en plus courtes, quand elles se font. Les pratiques funéraires sont désacralisées et laïcisées par l'évolution des mentalités de la société. Ainsi, le rituel funéraire se réduit bien souvent au passage par la chambre mortuaire, où le corps est exposé avant d'être inhumé ou incinéré. Le cimetière n'est plus alors l'objet de rites qu'il est censé être originellement.

Face aux réponses qu'apportent les aménageurs des cimetières, et qui sont d'une part une végétalisation des lieux, d'autre part des nouveaux aménagements tels que columbarium et jardins du souvenir, il est bon de s'interroger sur trois points, plutôt paradoxaux, que le cimetière semble représenter :

### Le cimetière, espace public / espace privé ?

C'est en effet un lieu considéré comme public dans le sens où tout le monde y a accès et peut s'y introduire de façon anonyme. Pourtant, on ne peut s'y comporter comme dans un jardin public par exemple, ou comme dans la rue. Certaines considérations éthiques strictes et sensibles y sont donc associées. Je m'appuie sur les propos de Bernard Debarbieux pour étayer mon raisonnement, et sur les travaux qu'il a effectués sur les cimetières du Mont-Royal à Montréal (Québec, Canada). Dans les pays anglo-saxons, il n'est effectivement pas rare que les cimetières, paysagers, connaissent des usages de moins en moins sacralisés. C'est pourquoi ils « ne sont [plus] seulement des lieux de contemplation d'une nature paysagée, mais aussi des lieux de spectacle social dans lequel les vivants se plaisent à jouer avec les morts ».

De même, Colette Pétonnet, par une observation flottante, constate au cimetière du Père Lachaise à Paris, des usages auxquels un cimetière n'est pas destiné. Malgré tout, mon hypothèse est que des normes morales subsistent dans l'esprit des gens, lesquels ne vont pas approuver les nouvelles pratiques qui peuvent s'exercer au cimetière. Cela pose donc les questions suivantes :

Quelles sont les usages effectifs qu'en font les protagonistes présents dans les cimetières ? Les opérateurs funéraires voient-ils une évolution des pratiques de l'espace depuis quelques années ? Quelles attentes manifestent les familles ou les usagers en tout genre du cimetière vis-à-vis de l'entretien du lieu, de sa gestion, de sa surveillance et du traitement de leur deuil ? Envers qui ont-ils ces attentes ?

### Le cimetière objet technique / objet culturel / objet social :

Le cimetière se situe à la croisée des différentes fonctions qu'on lui destine. C'est à la fois un objet technique, un équipement, nécessaire dans une ville et même à la campagne, puisque la mort est inéluctable et que des conditions d'hygiène se doivent d'être respectées. Il faut donc bien entreposer les corps quelque part, après les avoir placés dans des cercueils ou les avoir incinérés. Mais ces caractéristiques techniques de la mort en recourent des très différentes, et qui touchent de près à nos valeurs culturelles, morales, sociales, et à notre histoire. Pour les aménageurs comme pour les instances décisionnelles (élus, gestionnaires de cimetières), la question culturelle ne doit donc pas être mise de côté.

Il est également bon de se demander ce qu'il en est des caractéristiques sociales de la population après la mort, et notamment ce que deviennent les distinctions sociales présentes au cours de la vie du défunt, après sa mort.

Les lectures que j'ai réalisées auprès d'historiens comme Michel Vovelle, Philippe Ariès, ou plus actuelle, Madeleine Lassère, m'ont posé ces questions :

Quelles difficultés de gestion rencontrent-ils vis-à-vis des familles et des professionnels de la mort (Pompes Funèbres) ? Comment sont considérés les carrés confessionnels présents dans certains cimetières ? Quelles sont les marques, si elles existent, de différenciation sociale dans les cimetières (taille des caveaux, prix des concessions) ?

### Le cimetière, un lieu pour les vivants / un lieu pour les morts.

Le cimetière est en effet communément le lieu de « repos » des morts. Or mon hypothèse, est qu'il joue aussi et surtout un rôle thérapeutique vis-à-vis des vivants. Le rôle du rite serait de rassurer, déculpabiliser, et reconforter... A ce titre, il aurait une importance vitale. Une citation d'Annick Barrau, une sociologue actuelle, vient corroborer cette pensée : « reconforter les vivants tout en célébrant le défunt, et, à travers lui, la vie-même, tel nous paraît être le sens profond de ce mouvement, tout juste amorcé, d'humanisation des rituels que connaît notre pays ». Selon elle, la souffrance liée au deuil est un « défaut social », auquel les Hommes modernes pallieraient en cherchant à faire ressembler à leur espace de vie un lieu dédié à leurs morts.

Or si la crémation vient à être la forme sous laquelle le mort est expédié vers l'au-delà, n'y aurait-il alors pas une disparition de rites funéraires indispensables à l'Homme qui troublerait son équilibre social ? Et notamment, cela évoque les interrogations suivantes :

Quels sont les rites symboliques observés aujourd'hui ? Qu'est-ce qui compte, dans la sépulture pour les familles ? Dans quelle mesure le cimetière doit-il être plus ou moins séparatif que la ville qui l'environne ? Selon les familles, comment devrait être un cimetière par rapport à l'endroit où elles-mêmes vivent ?

#### Terrain prévisionnel :

Le Parc Cimetière Communautaire de Bron a ceci de très intéressant au point de vue terrain d'étude qu'il est situé dans une zone très peu résidentielle, entre l'autoroute A42 Est-Lyonnaise, l'hippodrome de Bron et une zone d'activités commerciales importante que l'on voit d'ailleurs du cimetière (Darty, Ikea...). Il est géré par une société privée (Saur), que la Communauté Urbaine de Lyon a déléguée à cette fonction, alors qu'elle avait en charge la gestion du cimetière depuis sa création en 1988.

Sa création a fait l'objet de nombreuses délibérations au sein de la Ville de Lyon et de la Communauté Urbaine, les pérégrinations étant surtout portées sur l'emplacement qui devait être réservé à ce cimetière.

Enfin, il a été réalisé par un architecte, dans le but d'en faire un cimetière dit « paysager », semblable aux cimetières anglo-saxons. Les tombes ne sont pas visibles de la route, et de l'attention est requise pour les voir même en entrant dans le cimetière. Pour toutes ces caractéristiques peu communes pour un cimetière, celui de Bron est intéressant à étudier.

Une éventuelle source de comparaison avec un cimetière plus ancien, plus rectiligne comme il s'en est fait dans le passé, par exemple un cimetière communal (celui de Bron ou un de ceux de Lyon : Loyasse, Croix-Rousse, etc.), pourrait être intéressante. Cela me permettrait en effet de croiser les paroles des acteurs institutionnels sur la manière de gérer et d'aménager, différente ou non des cimetières récents, ces cimetières.

Pour répondre à toutes ces questions, il sera intéressant d'obtenir des entretiens avec les gestionnaires de cimetières, mais également les professionnels de la mort, qui touchent de près à ce lieu peu commun, et surtout, ont à traiter avec les nouvelles pratiques funéraires. M'entretenir avec des usagers, bien que la tâche soit plutôt délicate, est enfin très opportun pour le caractère non professionnel de leur discours.

**Louis Drevet : Adjoint au Maire de La Talaudière (42350), chargé d'Archives & Patrimoine**

« Le cimetière, reflet de la vie » : un projet patrimonial conduit par l'AMOPA-Loire (Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques).

Au sein de l'AMOPA-Loire, un groupe s'est formé en octobre 2008, qui s'est donné pour but la connaissance du patrimoine funéraire de notre département en un temps de changements rapides où les éléments de notre culture sont menacés de disparition. Il s'agit bien sûr de s'intéresser à l'histoire de nos cimetières, à leur situation, à leur site, à leur organisation pour mieux comprendre l'originalité de chacun, mais surtout d'étudier les formes prises par les monuments funéraires au fil du temps, les décors et en particulier les sculptures et leur symbolique, les inscriptions... Une démarche culturelle qui n'a rien de morbide, rien d'inquisitorial et qui s'intitule « Le cimetière, reflet de la vie ».

Un groupe de 5 personnes (une archiviste, deux historiens, un graphiste, un amateur éclairé) s'est constitué pour visiter une dizaine de cimetières choisis pour leur spécificité : cimetière de grande ville avec ses quartiers communautaires, avec la pauvreté de certains carrés côtoyant les manifestations d'une riche bourgeoisie, cimetières de campagne présentant deux siècles d'histoire, cimetières de petites villes où l'on peut suivre l'évolution de l'art funéraire et les composantes de la société locale... en lien avec l'histoire locale et l'histoire nationale voire internationale.

Un corpus photographique a été constitué de 300 photos caractéristiques ; chacune est numérotée, identifiée, datée, située, accompagnée d'indices thématiques permettant un classement et une utilisation facile.

Par ailleurs, une documentation est réunie sur l'historique des cimetières visités, sur les carrés communautaires, sur les particularismes locaux... Chaque séquence de découvertes sur le terrain est complétée par un temps de concertation et de réflexion pour poursuivre ou infléchir la démarche.

Ce groupe n'a pas la prétention de tout faire et de découvrir seul les quelque 340 cimetières que compte la Loire. Un appel à collaboration a été lancé à chacun des 300 adhérents de l'AMOPA-Loire précisant le projet en cours, accompagné d'un premier questionnaire de recherches qui pourrait concerner le cimetière du quartier ou du village de l'adhérent. Des pistes nouvelles seront ainsi proposées à l'équipe de base pour parvenir à une réalisation communautaire d'ici deux ou trois ans.

Par ailleurs, la LIGER (Lien Inter-Groupes d'Etudes Régionales) regroupe les « sociétés savantes » s'intéressant au département de la Loire sous divers aspects (historique, archéologique, naturaliste, ethnologique, linguistique, culturel, musical...); l'AMOPA-Loire en est devenue le 43<sup>e</sup> membre. Son projet sur le patrimoine funéraire a été pris en considération par la LIGER qui accepte d'apporter sa collaboration pour une publication envisageable d'ici deux ou trois ans.

Une grande inquiétude pour le groupe de travail : le problème juridique et administratif. Avons-nous le droit de faire ce travail tant dans sa partie prospective que dans son aboutissement sous la forme d'une publication ?



Je me présente : Laurent PHILIPPE je suis adhérent de l'association Patrimoine en Pays Mornantais.

J'ai accepté, à l'invitation de Thibault GLEREAN, d'apporter le témoignage de la volonté de notre association de travailler à la connaissance du petit patrimoine funéraire de nos cimetières.

Tout d'abord quelques mots sur l'association Patrimoine en Pays Mornantais que j'ai l'honneur de représenter en vous priant de bien vouloir excuser son président, Claude PERROUIN, qui souhaitait participer à cette journée mais qui n'a pu se libérer: Le périmètre d'action, si je puis dire ainsi, de notre association correspond aux 16 communes de la communauté de communes du pays mornantais, composée de communes de quelques centaines d'habitants pour la plupart à la plus grosse, Mornant, qui compte à peine 5000 habitants pour un total d'environ 25000.

L'association a été créée en 2002 et comprend une quarantaine de membres. Son but est l'inventaire, la protection et la mise en valeur du patrimoine local. Il y a actuellement sept groupes de travail constitués et qui sont actifs : un groupe archive, paléographie et généalogie ; un groupe matériel (récupération de vieux outils, matériels agricoles, etc.) ; un groupe parlé local qui collecte du vocabulaire, des expressions typiques du parlé local, et qui procède à des enregistrements audio ; un groupe inventaire en lien avec les correspondants locaux du préinventaire ; un groupe Paysage qui a notamment travaillé sur la lecture du Paysage de nos coteaux du Lyonnais ; un groupe toponymie qui vient de démarrer ; un groupe cimetière que j'ai le plaisir d'animer. Plus deux « gros chantiers » que sont l'aqueduc romain du Gier que l'association voudrait bien voir classer monument historique et la villa Gallo romaine sur le site de Goiffy en cours de fouilles et qui semble présenter un grand intérêt.

#### Mise en place d'un groupe cimetière

L'idée m'est venue en 2007 et j'en ai parlé à l'assemblée générale de patrimoine en Pays Mornantais cette même année. Cette idée a été retenue et nous nous sommes lancés. Avec la fin des concessions à perpétuité, les communes voulant « optimiser » l'espace mettent en œuvre des procédures de reprises de concessions dont la finalité sera, à terme, la disparition des tombes anciennes. D'où la nécessité de réaliser un inventaire destiné à conserver la mémoire de ces monuments et pourquoi pas de garder et de mettre en valeur un certain nombre d'entre eux. Ceux qui nous sembleront présenter le plus d'intérêt d'après des critères que nous serons amenés à définir bien sûr.

Les communes de la banlieue lyonnaise connaissent depuis déjà de nombreuses années une forte croissance démographique. Les cimetières devenus trop petits se sont agrandis. Des procédures de reprise de concessions sont actuellement en cours sur plusieurs communes alors que d'autres l'ont déjà fait. Il faut avouer que ces reprises de concessions ne sont pas uniquement dues au manque de place mais également au fait qu'un grand nombre de monuments sont abandonnés, sans entretien et pour certains, menacent ruine voire déjà entièrement détruits. Nous n'avons pas, dans nos communes rurales un patrimoine funéraire digne des grands cimetières parisiens ou lyonnais. Il s'agit plutôt d'un petit patrimoine ou patrimoine commun comme on en rencontre dans toutes les communes rurales.

#### Les objectifs et les moyens du groupe de travail

Avant la constitution du groupe de travail, nous avons, à quelques-uns, dans un premier temps, défini les buts recherchés. Il s'agissait : de connaître l'histoire du ou des cimetières de chaque commune ; de conserver la mémoire de ceux qui nous ont précédés ; de servir les généalogistes, avec la possibilité de mettre à la disposition d'un large public toutes les données récoltées ; de mieux appréhender l'art funéraire et le symbolisme que l'on rencontrera certainement dans nos différents cimetières. Et pour ceux qui souhaitent approfondir leurs connaissances, d'appréhender les différents rites funéraires, leurs évolutions à travers les âges

Nous nous sommes ensuite posé la question du comment, comment allons-nous procéder : tout d'abord, se faire connaître et communiquer auprès des différents conseils municipaux sur nos intentions car rien ne nous paraissait possible sans l'assentiment des élus. Réaliser un reportage photographique complet précis dans chaque cimetière. Relever, voire déchiffrer chaque inscription. Récupérer le maximum de documentation dans les mairies et les paroisses (plans des cimetières, fiches historiques sur les cimetières et monuments, anciens cadastres, registres paroissiaux, etc.) Faire appel à la mémoire des habitants. Partager et échanger avec les autres sections de l'association et notamment le groupe inventaire. S'associer aux autres structures ayant un but similaire (Patrimoine Rhônalpin, etc.).

Donc, nous avons voulu commencer par informer les différents maires de nos communes de la création de ce groupe de travail. Dans ce courrier nous avons aussi demandé l'appui et l'aide des mairies pour ce qui concerne la mise à disposition des différents documents actuels et anciens en leur possession. Je pense notamment : aux dossiers des concessions dont la validité est dépassée, au registre des inhumations, au registre d'ossuaire quand il y en a un, aux plans du cimetière, aux actes de décès. A ce jour deux seules réponses nous ont été fournies. Une réponse favorable et l'autre nous mettant en garde sur la possibilité d'une atteinte à la vie privée en cas de communication ou de diffusion de documents sans l'autorisation des titulaires des concessions ou des ayants droit. Deux réponses sur seize, c'est dire tout l'intérêt que portent les élus à l'aspect autre que réglementaire de leur cimetière.

Nous nous sommes fixé un certain nombre d'objectifs : faire un inventaire exhaustif des tombes, monuments, pierres tombales et autres objets funéraires dans chaque cimetière, recenser tous les autres monuments funéraires qui se trouvent ailleurs que dans les cimetières (églises, châteaux, chapelles, oratoires, etc.), si possible un ou deux, voire trois bénévoles

dans chaque commune, éditer une brochure, mettre en ligne sur un ou des sites spécialisés le travail effectué, faire une exposition. En octobre 2008 nous avons recensé toutes les personnes intéressées par le sujet afin de constituer le groupe de travail. Comme je l'ai indiqué, nous souhaitions 2 à 3 personnes par commune. Nous avons aujourd'hui soit une soit deux et plus rarement trois personnes dans chacune des communes représentées. Cinq communes ne sont, pour l'instant, pas représentées.

### Premières réunions du groupe de travail

Depuis octobre 2008, nous avons fait deux réunions. La première pour expliquer à l'ensemble des membres du groupe nos objectifs, les amender si nécessaire, et définir ensemble les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir. Un certain nombre de ces objectifs ont tout de suite été critiqués car nombreux étaient ceux qui mettaient en avant la réglementation ou plutôt le principe de précaution dû à la méconnaissance de la réglementation, notamment en matière de droit à l'anonymat, de droit d'image ou bien encore, à partir de quand, après le décès de quelqu'un peut-on diffuser l'image de sa sépulture ou faire état des inscriptions sur un monument. Toutes questions qui pour nous n'ont pas encore de réponse. Cette première réunion a été l'occasion de s'apercevoir quand même, de la très forte motivation des personnes présentes. Le débat et les échanges fructueux sur ce sujet ont été révélateurs du grand intérêt que portent les membres du groupe à cette volonté de connaissance de nos cimetières.

La deuxième réunion a eu lieu il y a quelques jours seulement. Au cours de celle-ci nous avons lancé un certain nombre d'actions. Je vous les présente sans qu'il y ait d'ordre d'importance ou de préférence :

- La création d'une fiche inventaire : celle-ci devra s'inspirer de celles qui existent déjà et qui ont été utilisées pour ce type d'inventaire. Nous la voudrions, la plus exhaustive possible.
- Le respect de la réglementation et l'aspect administratif et réglementaire : outre une recherche de la connaissance de la réglementation en rapport avec nos intentions, sur les possibilités d'inventaire et de diffusion notamment, et sur proposition de Céline Eyraud que j'ai rencontrée, il s'agit de la possibilité d'apposer un affichage indiquant l'existence, les coordonnées et les buts recherchés de l'association aux entrées des cimetières, ceci bien sûr, après accord de chaque commune.
- Peut-être établir une convention de partenariat avec la commune pour l'inventaire du cimetière.
- Et pourquoi pas, participer à l'élaboration des règlements des cimetières et être associés aux décisions liées au devenir des tombes anciennes vouées à la démolition ou non.
- Recensement des tombes de personnages ou de familles qui ont joué un rôle important ou tout simplement marqué la vie locale : ceci dans la perspective d'approfondir les recherches sur ces personnes afin d'agrémenter une éventuelle publication ou les visites des cimetières.
- Recueil de témoignages : rencontre avec des témoins qui ont des choses à raconter sur les funérailles, les enterrements, les constructions des monuments, etc. Comme les curés, les fossoyeurs, les marbriers, etc.
- Recueil d'anecdotes : en écoutant les uns et les autres, l'on s'aperçoit que beaucoup ont des anecdotes sur des funérailles.
- Bibliographie et recherche de documents : là, il s'agit pour tous les membres du groupe de travail de récupérer, suivant leurs possibilités, des documents et des archives ainsi que de constituer une bibliographie sur le sujet.
- Réalisation d'un glossaire : indispensable à nos travaux. Par exemple que veut dire et d'où vient l'expression : « tenir les cordons du poêle ». A notre dernière réunion peu de gens connaissaient l'expression et encore moins ce que cela voulait dire.
- Réalisation de l'histoire du ou des cimetières de chaque commune : avec pour commencement une consultation d'un maximum de sources et une compilation de documents.

Nous ne nous sommes pas fixés de date butoir quant à nos objectifs. J'ajouterais également que nous envisageons d'effectuer régulièrement des visites et que nous avons en projet la visite commentée du cimetière de Loyasse.

### En conclusion

Le travail que nous nous proposons de réaliser nous semble particulièrement intéressant et nous apprendra très certainement un grand nombre de choses sur nos communes. Seulement, nous nous heurtons à l'aspect réglementaire qui est très strict pour tout ce qui concerne la propriété, le droit à l'image et le respect de la vie privée. Nous ne savons pas si nous pouvons, sans problème, réaliser nos fiches inventaire sur tous les monuments et encore moins ce que nous pouvons diffuser ou publier. Nous débutons, nous n'avons aucune formation dans le domaine que nous allons explorer, nous n'avons que notre bonne volonté et notre désir de bien faire. Ce que je viens de vous apporter est un tout petit témoignage et je suis sûr que vous avez bien plus à m'apprendre aujourd'hui.

L'office de Tourisme de Bourg-en-Bresse Agglomération a mis en place en octobre 2008, des visites guidées du cimetière de Challes. Au nombre de trois, ces visites ont remporté un franc succès puisque près de 90 personnes se sont inscrites et une dizaine se trouvent encore sur liste d'attente pour l'automne prochain où d'autres visites sont programmées.

S'intéresser à un nouveau type de patrimoine encore trop méconnu du grand public mais aussi élargir notre panel de visites guidées en proposant du patrimoine funéraire à l'image des grandes villes telle que Paris, Lyon ou Marseille, étaient mes principaux objectifs en créant cette visite. La tâche fut difficile, étant donné d'une part le délai très court que je m'étais fixé (un mois pour mettre la visite sur pied), et mon manque d'expérience quant à la pratique de l'art funéraire d'autre part. Il a donc fallu me familiariser avec un vocabulaire et une symbolique que je n'avais encore jamais appréhendés et que je ne maîtrisais donc pas bien. En revanche les recherches furent passionnantes et mes trouvailles parfois très surprenantes.

La visite se voulait complète avec un retour au cimetière originel d'où un départ de la visite au point le plus ancien à savoir à l'église Notre-Dame, en centre ville. Le contenu, quant à lui, se devait d'être « généraliste » et agrémenté de visuels ainsi que de textes historiques afin de rendre la visite la plus « vivante » possible. De même que le ton donné à la visite devait être léger et porté sur l'histoire et le patrimoine funéraire d'où les affiches et les tracts de couleurs gaies et agréables.

L'Office de Tourisme a été une fois de plus force de proposition en créant une visite qui n'existait pas jusqu'alors, en foulant pour la première fois le sol du cimetière et en le rendant accessible au plus grand nombre. Mais cette visite peut encore être améliorée d'où mon implication dans la commission cimetière qui me permettra de rencontrer de véritables passionnés de l'art funéraire lesquels pourront apporter des réponses à mes questions et certainement leur expérience.

---

Maurice Ferdinand précise que le pouvoir des maires est en réalité très limité dans les cimetières et que les associations ont de ce fait un champs d'action assez important.

Brigitte Riboreau ajoute qu'en matière d'inventaire, la juridiction relative au cimetière n'est pas forcément un obstacle et que les opérations de pré-inventaire menées par le Conseil général de l'Isère prennent systématiquement en compte le patrimoine funéraire.

## **5/ Fin de la réunion**

Eddie Gilles-Di Pierno remercie les participants d'être venus nombreux et les organisateurs pour leur contribution à la réussite de cette journée.

Après le déjeuner, la journée se poursuit par une visite du cimetière de Challes sous la conduite de Julie Michondard-Tassin, guide interprète à l'office de Tourisme de Bourg-en-Bresse.

**Prochaine commission : à Bourgoin-Jallieu, à l'invitation de Brigitte Riboreau à l'occasion du lancement du « vademecum du patrimoine funéraire » et de l'exposition du Pré-inventaire des cantons de La Verpillière et Bourgoin-Jallieu.**